

*Le Secrétaire Général
du Gouvernement***1285/SGG/CM****ATTESTATION****LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT**

atteste que le **Conseil des Ministres**, en sa séance du 23 juillet 2015, a adopté les conclusions de la communication du **Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances**, inscrite au Rôle du Secrétariat Général du Gouvernement sous le numéro 1285 du 22 juillet 2015, relative à l'adoption de la **Charte pour l'amélioration de l'environnement des affaires**, adoptée à l'occasion de l'atelier gouvernemental sur l'amélioration du climat des affaires en Côte d'Ivoire.

Sous le patronage et la présence effective du Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, s'est tenu le 16 juillet dernier, un atelier gouvernemental portant sur le thème : « *Amélioration du climat des affaires et défis de l'émergence : quelles stratégies gouvernementales comme levier pour l'émergence de la Côte d'Ivoire ?* ». Cet atelier a porté sur les voies et moyens d'aller au-delà des performances actuelles enregistrées depuis le début du processus Doing Business, en vue d'améliorer l'environnement des affaires et de positionner la Côte d'Ivoire parmi les 50 environnements des affaires les plus attractifs dans le monde. A la suite des échanges, il a été procédé à l'adoption de la Charte pour l'amélioration de l'environnement des affaires.

Le Conseil a donné son agrément pour :

- la Charte pour l'amélioration de l'environnement des affaires, adoptée à l'occasion de l'atelier gouvernemental sur l'amélioration du climat des affaires en Côte d'Ivoire. Cette charte comporte des engagements clairs et précis, invitant à la simplification, à la rationalisation, à la dématérialisation des procédures administratives.

Fait à Séguéla, le 23 juillet 2015**Sansan KAMBILE**Destination :
Copies :**Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances
Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget
Secrétariat Général de la Présidence de la République****N° 1500991**

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Charte pour l'amélioration de l'environnement des Affaires



Nous, Membres du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire ;

- Convaincus de l'impérieuse nécessité de l'amélioration du climat des affaires pour le développement du Secteur privé, moteur de la croissance économique créatrice d'emplois et de richesses pour le citoyen ;
- Dotés de façon exclusive de la prérogative de puissance publique pour la délivrance des actes et services administratifs au citoyen ;
- Conscients des obligations inhérentes à cette prérogative, imposant à l'Administration, la délivrance d'un service public de qualité, dans la transparence, la célérité et l'efficacité ;
- Persuadés du caractère irréversible de la dématérialisation des processus administratifs et de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la modernisation de l'Etat ;
- Forts des enseignements tirés des meilleures politiques et pratiques d'amélioration du climat des affaires dans le Monde.

Prenons l'engagement d'œuvrer en vue :

- De pérenniser le processus de simplification, de rationalisation et de dématérialisation des processus administratifs pour la délivrance d'un service public de qualité, dans la transparence, la célérité et l'efficacité ;
- De mettre progressivement en place les systèmes informatiques permettant l'interopérabilité des bases de données des administrations ;
- De poursuivre et de renforcer les efforts en vue de créer les bases de données sécurisées et fiables qui permettent, à terme, de ne plus exiger, du citoyen dans son interaction avec l'Administration, des documents ou informations précédemment produits ou délivrés par l'Administration publique ;
- De moderniser l'Administration pour une plus grande efficacité, célérité et transparence du service public et des prestations des personnels administratifs ;
- De sensibiliser tous les responsables et agents en fonction dans nos départements respectifs et ceux des structures y rattachées, pour qu'ils s'approprient et promeuvent les meilleures pratiques d'amélioration du climat des affaires, pour la prospérité de la Nation ivoirienne et le bien-être du citoyen.

Et en conséquence, instruisons :

Les responsables et agents de toutes nos administrations et structures publiques à exécuter leurs tâches dans le respect de la présente Charte.

Abidjan le,

Pour le Gouvernement,
Premier Ministre, Ministre de l'Economie,
des Finances et du Budget

SEM. Daniel Kablan DUNCAN